



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127_002

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie :
le 02 décembre 2025

Que la convocation a été faite le 21 novembre 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	33
Représentés :	4
Absents :	8
Total des votes :	37

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELOW Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur Jean-Paul MARTIN, Monsieur SOUPRAMANIE Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- Vu l'article L1612-11 du Code Général des collectivités territoriales,

I. CONTEXTE

La présente Décision Modificative (DM2) intervient en cours d'exercice budgétaire 2025 afin d'ajuster les prévisions issues du Budget Primitif (BP) adopté en début d'année, du Budget Supplémentaire voté en juin ainsi que de la première Décision Modificative arrêtée en septembre. Cette adaptation permet de tenir compte des évolutions de l'exécution budgétaire, d'intégrer certaines régularisations comptables et d'ajuster les crédits aux besoins réels constatés, tout en maintenant l'équilibre global du budget communal.

La section de fonctionnement

CHAPITRE ET LIBELLE	BP + BS + DM 1 2025	PROPOSITIONS NOUVELLES POUR DM 2	BP + BS + DM 1 + DM 2 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 747 832,21	313 267,76	95 061 099,97
011 Charges à caractère général	10 654 288,88	327 853,01	10 982 151,89
012 Charges de personnel et frais assimilés	60 370 692,97	450 000,00	59 920 692,97
014 Atténuation de produits	182 449,00		182 449,00
65 Autres charges de gestion	10 683 739,40	535 404,75	11 219 144,15
DEPENSES DE GESTION COURANTE	81 891 170,25		82 304 438,01
66 Charges financières	2 231 112,00	100 000,00	2 131 112,00
67 Charges spécifiques	226 933,00		226 933,00
69 Provisions	20 000,00		20 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	84 369 215,25		84 682 483,01
023 Virement à la section d'investissement	7 496 616,96		7 496 616,96
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 882 000,00		2 882 000,00
043	-		-
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 378 616,96		10 378 616,96
<i>D002 Déficit de fonctionnement reporté</i>	-		-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	94 747 832,21	313 267,76	95 061 099,97
013 Atténuation de charges (sauf inc.)	1 020 000,00		1 020 000,00
70 Produits et taxes	1 861 078,28		1 861 078,28
73 Impôts et taxes	37 422 288,00		37 422 288,00
731 Fiscalité locale	25 871 859,00		25 871 859,00
74 Dotations, participations	21 005 659,00		21 005 659,00
75 Autre produits de gestion	1 192 921,78	313 267,76	1 506 189,54
RECETTES DE GESTION COURANTE	89 373 816,06		89 687 083,82
76 Produits financiers	364 000,00		364 000,00
77 Produits spécifiques	150 400,00		150 400,00
78 Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	-		-
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	89 888 216,06		90 201 483,82
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300 000,00		2 300 000,00
043	-		-
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 300 000,00		2 300 000,00
<i>R002 Exédent de fonctionnement reporté</i>	2 559 616,15		2 559 616,15

① Les recettes de fonctionnement :

Chapitres 75 – Autres produits de gestion (+313 267,76 €)

Cette inscription correspond à la prise en compte de la déchéance quadriennale appliquée à certaines retenues de garantie devenues définitivement acquises à la commune. Ces produits, constatés après expiration du délai légal de réclamation, sont intégrés en recettes de fonctionnement conformément aux règles comptables applicables.

⌚ Les dépenses de fonctionnement :

Les ajustements opérés sur la section de fonctionnement ont pour objet d'adapter les crédits ouverts aux besoins réels des services, d'intégrer des régularisations internes et de prendre en compte certaines dépenses nouvelles liées à l'activité municipale. Ils se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général (+327 863,01 €)

Des ajustements sont effectués afin de couvrir les besoins identifiés dans plusieurs services :

- **Service Environnement : +136 212,00 €.** Ce crédit supplémentaire couvre la Redevance Spéciale d'Élimination (RSE) de l'année 2024 ;
- **Comptabilité : +48 000,00 €.** Cette somme permet le règlement des frais liés à l'emprunt bancaire contracté par la collectivité ;
- **Restauration scolaire : +20 000,00 €.** Ce complément est destiné à la prise en charge des dépenses d'alimentation ;
- **Énergie : +119 651,01€ .** Ce crédit supplémentaire permet de reconstituer en partie le budget EDF qui a été mobilisé (virement interne de crédits) pour faire face à la gestion de la crise de l'eau survenue au début d'année 2025. Il intègre également la régularisation des factures antérieures ;
- **Ajustements techniques : +10 000 €.** Ce montant correspond à diverses écritures de régularisations internes entre chapitres budgétaires (chapitre 65).

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés (- 450 000 €)

Une diminution des crédits est opérée afin de tenir compte des économies réalisées sur la masse salariale, résultant notamment du non-remplacement de certains agents suite à des fins de contrat ou des départs à la retraite. Cette mesure s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle maîtrisée des effectifs et des dépenses de personnel.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion (+535 404,75 €)

Des ajustements sont réalisés pour assurer la couverture des engagements de la collectivité et répondre à des besoins conjoncturels :

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : +200 000 €.** Une subvention complémentaire est accordée au CCAS afin de lui permettre de faire face à ses besoins de fonctionnement ;
- **Direction Économique : +300 000 €.** Ces crédits supplémentaires sont destinés à l'indemnisation des commerçants impactés par les travaux réalisés sur le territoire ;
- **Extinction de dette : + 39 404,75 €.** Cet ajustement permet de constater l'abandon de créances datant de 2014 relatives aux avances accordées aux associations ;
- **Aides aux athlètes : + 6 000 €.** Ce complément de financement vise à renforcer les actions d'accompagnement et de soutien aux sportifs du territoire.

- Ajustements techniques : -10 000 €.** Cette diminution correspond à diverses écritures de régularisations internes entre chapitres budgétaires (chapitre 01)

Chapitre 66 – Charges financières (-100 000,00 €)

Les prévisions initiales en matière de charges financières nécessitent un ajustement à la baisse de 100 000 €. Cet ajustement fait suite à une réévaluation des intérêts liés aux prêts relais inscrits au budget primitif. Les conditions réelles d'emprunt et le calendrier de mobilisation de ces prêts se sont avérés plus favorables que prévu.

Ces ajustements garantissent la continuité des actions municipales et la sincérité de l'exécution budgétaire.

La section d'investissement

CHAPITRE ET LIBELLE	BP + BS + DM 1 2025	PROPOSITIONS NOUVELLES POUR DM 2	BP + BS + DM 1 + DM 2 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 604 178,15	-	66 604 178,15
20 Immobilisations incorporelles	4 345 631,12	94 000,00	4 252 631,12
204 Subventions d'équipement	798 832,18		798 832,18
21 Immobilisation corporelles	10 800 616,14	90 000,00	10 710 616,14
23 Immobilisations en cours	15 807 195,20	184 000,00	15 991 195,20
DEPENSES D'EQUIPEMENT	31 753 274,64		31 753 274,64
16 Emprunts et dettes assimilées	14 877 581,00		14 877 581,00
27 Autre immobilisations financières	1 305 428,44		1 305 428,44
13 Subventions d'investissement	18 250,00		18 250,00
DEPENSES FINANCIERES	16 201 259,44		16 201 259,44
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	47 954 534,08		47 954 534,08
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300 000,00		2 300 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 300 000,00		3 300 000,00
<i>D001 - Défaut d'investissement reporté</i>	15 349 644,07		15 349 644,07
RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 604 178,15	-	66 604 178,15
13 Subventions d'investissement	19 799 951,21		19 799 951,21
16 Emprunts et dettes assimilées	12 030 000,00		12 030 000,00
204-subvention d'équipement versées	-		-
23 Immobilisations en cours	1 000 000,00		1 000 000,00
RECETTES D'EQUIPEMENT	32 829 951,21		32 829 951,21
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	4 350 000,00		4 350 000,00
1069 Excédants de fonctionnement capitalisés	15 045 599,98		15 045 599,98
27 Autre immobilisations financières	-		-
024 - Produit de cession	3 000 000,00		3 000 000,00
RECETTES FINANCIERES	22 395 599,98		22 395 599,98
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	55 225 561,19		55 225 561,19
021 Virement de la section de fonction	7 495 616,96		7 495 616,96
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 882 000,00		2 882 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 378 616,96		11 378 616,96
<i>R001 - Excédent d'investissement reporté</i>	-		-

② Les dépenses d'investissement

Les ajustements opérés sur la section d'investissement portent principalement sur le **calendrier de réalisation et de paiement** des opérations, afin d'adapter les crédits de paiement au rythme effectif d'avancement des projets.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (- 94 000 €)

Les mouvements concernent essentiellement des frais d'études :

- Ecole : -100 K€ (Travaux de confort thermique),

- Enfance : +16 K€ (Jardin d'enfant les petits oiseaux),
- Administratif : -10 K€ (Pôle service technique).

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (- 90 000 €)

Les ajustements de crédits de paiement sont reportés sur les exercices ultérieurs :

- Administratif : +10 K€ (divers travaux sur bâtiments administratifs),
- Foncier : -100 000 € (ajustement du calendrier d'acquisition).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (+ 184 000 €)

Les mouvements concernent l'adaptation des crédits de paiement à la progression réelle des opérations d'investissement :

- Voirie : + 300 K€ (Voirie secondaire),
- Administratif : -200K€ (Pôle service technique),
- Ecole : +100 K€ (Travaux de confort thermique),
- Enfance : -16 K€ (Jardin d'enfant les petits oiseaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 28

Contre : 9 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- D'adopter la Décision Modificative N°2 du Budget de La Ville 2025 ci-annexée ;

Article 2 :

- De donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant délégué pour engager toute démarche subséquente.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le